

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil SEIZE, le vingt-six septembre, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du vingt et un septembre 2016, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

**Présents** : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

**Excusés** : Messieurs Philippe BONNOT et Thierry HENRY

### **Ordre du jour :**

- ◆ **Présentation des coupes de bois par Jean-Michel HUSSER**
- ◆ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2016**
- ◆ **Délégation consentie au Maire pour fixer un prix de cession**
- ◆ **Prix de la restauration scolaire**
- ◆ **Contribution au FSL et au FAAD**
- ◆ **Tarif affouage 2017**
- ◆ **Questions diverses :**
  - **Feuilles d'informations municipales**
  - **Point sur l'intercommunalité**
  - **Interconnexion**
  - **Bilan de la rentrée**
  - **Compte-rendu salle multi-activités**
  - **Mesures compensatoires parc éolien**
  - **Transport éolien**
  - **Fontaine de Lusans**
  - **Fibre optique**
  - **Date de la prochaine réunion**

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 26 août 2016 avec :  
13 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention

### Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

## 2016-47 : Désignation des coupes de bois en forêt

### 1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

#### POULIGNEY

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feillus	X	4R, 12R, 15AF 21R	X	X	

#### LUSANS

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	X		X	X	X
Feillus	X	2a, 3a, 14IR, 10r	X	X	

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf Hêtre.

Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

✓ ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

### 2. VENTE DE GRE A GRE

#### a. Chablis

En bloc et sur pied pour Pouligney et Lusans.

#### b. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### 3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

### 4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

#### POULIGNEY

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	4R, 12R, 15AF, 21R	X	X

#### LUSANS

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	2a, 3a, 14IR, 10r	X	X

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Sur proposition de l'ONF (cf. **tableau joint d'assiette des coupes proposées**) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2017 avec :

13 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention

### **2016-48 : Délégation consentie au maire pour fixer le prix des cessions**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il doit être autorisé à vendre et à fixer le prix du matériel dont la commune souhaite se dessaisir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention

- ✓ D'autoriser le Maire à vendre le matériel qui n'est plus utilisé par la commune.
- ✓ De donner délégation au Maire pour fixer les prix de cession dans les limites de l'estimation des prix du marché.
- ✓ De porter les sommes des cessions en recette du budget principal.

### **2016-49 : Prix de la restauration scolaire**

Considérant le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, et après avoir délibéré le 30 avril 2013 sur les tarifs de l'heure d'accueil et de la restauration scolaire du midi, fixés en fonction du quotient familial.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le prix de revient, base 2015, de l'association Les Francas.

- Prix de revient du repas : 12.92 €
- Prestation des familles : 6.19 €
- Prestation de service ordinaire CAF : 0.87 €
- Produits de gestion courante : 0.22 €
- Reste à la charge de la commune : 5.65 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention

- ✓ D'accepter les chiffres tels qu'ils ont été exposés.

### **2016-50 : Contribution au FSL et au FAAD**

Le maire propose que la commune renouvelle sa participation aux FSL et FAAD.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014 et 2015).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique aux années 2014 et 2015).

Le maire précise que le recensement fait ressortir un nombre de 837 habitants pour Pouligny-Lusans. Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 761.10 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour  
0 Voix contre  
0 Abstention

- ✓ D'accepter la participation de la commune aux deux fonds proposés.

### **2016-51 : Tarif affouage 2017**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de l'affouage. Ce tarif concerne les lots remis pour la période de l'hiver 2016/2017. Le tarif des deux années précédentes était de 25 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, décide avec :

13 Voix pour  
0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ De maintenir à 25 euros le prix de l'affouage pour l'hiver 2016/2017.

### **Questions diverses.**

#### Feuilles d'informations municipales

Monsieur le Maire souhaite que la feuille d'informations municipales puisse être distribuée aux administrés pour le 15 octobre 2016. A ce titre, une réunion de la commission est fixée au lundi 3 octobre à 19h30.

#### Point sur l'intercommunalité

Une réunion a eu lieu le 21 septembre à Baume-Les-Dames, avec un diaporama suivi d'un échange avec la salle composée des membres des différents conseils municipaux concernés.

L'ensemble des nouvelles compétences prises par la nouvelle communauté de communes ont été présentées.

D'ici la fin de l'année, les différentes commissions doivent travailler sur l'organisation concrète des compétences et préparer l'année budgétaire 2017.

#### Interconnexion

Les travaux de connexion entre le château d'eau et le syndicat des eaux de St Hilaire sont terminés. Une vanne électrique s'ouvrira chaque semaine afin de vidanger l'interconnexion.

#### Bilan de la rentrée scolaire

Monsieur Mazoyer fait un bilan de la rentrée 2016/2017.

L'école compte 128 élèves et 4 tous petits.

Toutes les enseignantes sont en poste.

124 élèves participent aux TAP avec une nouvelle activité Hip-Hop. Par ailleurs, les élèves ont demandé à ce que les lignes des terrains de la cour soient retracées.

#### Compte-rendu salle multi-activités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le marché a été signé avec le bureau d'études EBO CONSULT, une première réunion a eu lieu mercredi 21 septembre afin de travailler sur l'implantation, les plans, et la disposition de la construction en projet.

Un bâtiment BEPOS est envisagé avec différentes options pour l'octroi de subventions.

Une visite de salles existantes est envisagée afin de pouvoir visualiser les aménagements.

La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu le 19 octobre.

#### Mesures compensatoires parc éolien

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réalisation du chemin en forêt de Lusans ; Il est envisagé de prendre un arrêté pour limiter la circulation aux exploitants forestiers.

#### Transports éoliens

Le transport des mâts éoliens emprunte la route de Lusans car le passage par autoroute est trop contraignant, les travaux prévus route des Grandes Vignes sont donc reportés car les convois peuvent abimer la route et les abords.

#### Fontaine de Lusans

Le chapeau de la fontaine a été provisoirement retiré pour effectuer un changement de pompe.

#### Fibre optique

Depuis la réunion publique, certains habitants se plaignent que les raccordements ne sont pas encore opérationnels et disponibles partout.

Toutefois, renseignements pris auprès du département, les premiers raccordements devraient débuter dans quelques jours.

#### Prochain conseil :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00

## **RÉCAPITULATIF :**

#### Délibérations :

2016-47 : Désignation des coupes de bois en forêt
2016-48 : Délégation consentie au maire pour fixer le prix des cessions
2016-49 : Prix de la restauration scolaire
2016-50 : Contribution au FSL et au FAAD
2016-51 : Tarif affouage 2017

#### Sujets abordés :

Ha : Feuilles d'informations municipales
Hb : Point sur l'intercommunalité
Hc : Interconnexion
Hd : Bilan de la rentrée scolaire
He : Compte-rendu salle multi-activités
Hf : Mesures compensatoire parc éolien
Hg : Transports éoliens
Hh : Fontaine de Lusans
Hi : Fibre optique
Hj : Prochaine réunion